



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aveugles et sourds

Question écrite n° 18288

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les souhaits exprimés par la Fédération nationale des instituts de sourds et d'aveugles de France (FISAF). Il demande notamment le développement d'un véritable système de guidance parentale dès l'annonce du handicap, afin de permettre aux familles d'être concrètement le premier lieu d'interaction éducative de l'enfant. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la plate-forme de propositions concernant la prise en charge des personnes sourdes et aveugles, présentée par la Fédération nationale des instituts pour sourds et aveugles de France (FISAF). Le rapport que madame Gillot, députée du Val-d'Oise, a remis au Premier ministre s'attache particulièrement aux problèmes que rencontrent les jeunes sourds et leurs parents dans notre société. Le bilan auquel elle a procédé est assorti de préconisations concernant notamment la guidance parentale, la prise en charge des jeunes sourds ayant un handicap associé, la coopération entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé, la création d'une base de données entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé et la création d'une base de données informatisée permettant une connaissance plus fine de ce handicap. Ces propositions permettront d'étayer les nouvelles orientations de la politique gouvernementale en faveur des personnes sourdes et certaines d'entre elles seront éventuellement étendues aux personnes aveugles. Les propositions de la FISAF sont étudiées avec toute l'attention qu'elles méritent, dans le cadre des groupes de travail mis en place pour examiner les conditions techniques de mise en oeuvre des mesures suggérées par madame Gillot et qui répondent largement aux préoccupations exprimées par la fédération. Cette dernière est associée à leurs travaux, à la diligence des présidents des groupes, comme un grand nombre d'associations de parents et d'usagers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18288

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 août 1998, page 4530

**Réponse publiée le :** 12 juillet 1999, page 4303